

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, jeudi 28 mars 2024

Un cas confirmé de rage Une mission d'évaluation sanitaire sur le site d'eau claire est programmée.

Entre le 17 février et le 1er mars 2024, trois personnes en provenance du site d'orpaillage d'eau claire ont été admises en réanimation à l'hôpital de Cayenne et sont décédées en moyenne dans les 10 jours suivant leur admission. Les derniers résultats des analyses biologiques ont révélé la présence du virus de la rage sur les prélèvements d'un patient en début de semaine, tandis que les analyses sont en cours pour les deux autres patients.

En réponse à cette situation, une analyse des risques a été lancée par l'ARS en lien avec le ministère de la Santé et le centre de traitement antirabique (CTAR) pour les professionnels potentiellement exposés. Une mission de santé publique est prévue prochainement sur le site pour évaluer la situation.

Tout en rappelant la rareté de la transmission interhumaine de la rage, le CTAR procède actuellement au traçage des contacts et à l'évaluation individuelle du risque d'exposition des professionnels soignants ou de laboratoire concernés par cette alerte, afin d'apporter une réponse adaptée à chacun en termes d'indication de prophylaxie post-exposition le cas échéant.

Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr